



Portaria nº 014/2025

O PRESIDENTE DO INSTITUTO DE PENSÃO E APOSENTADORIA DO MUNICÍPIO DE CORDEIRO – IPAMC, ESTADO DO RIO DE JANEIRO, NO USO DE SUAS ATRIBUIÇÕES QUE SÃO CONFERIDAS PELO ANEXO I, ALÍNEA "L", DO ITEM 01 DA LEI MUNICIPAL Nº 1.495/2010.

RESOLVE:

Art. 1º - **APOSENTAR VOLUNTARIAMENTE POR TEMPO DE CONTRIBUIÇÃO**, a servidora desta municipalidade, Sra. **VIVIAN DE QUEIROZ FARIA MANCEBO**, no cargo de **ODONTÓLOGO(A)**, Nível NS, Referência J, lotada na Secretaria Municipal de Saúde, sob a matrícula nº 40094576, conforme processo administrativo nº 201/2023.

Art. 2º - **FUNDAMENTAÇÃO LEGAL**: O benefício foi concedido com fulcro no Art. 3º, inciso III da Emenda Constitucional nº 47/2005.

Art. 3º - **FIXAÇÃO DE PROVENTOS**: Proventos mensais Integrais, conforme discriminado abaixo:

DESCRIÇÃO DAS PARCELAS	VALOR
Salário Base – Lei Municipal nº 2769/2024	RS 4.129,29
ATS – Triênio 45% – Lei Municipal nº 2569/2021	RS 1.858,18
Abono – Lei Municipal nº 1.180/2005/1.639/2011	RS 50,00
Adicional de Escolaridade 3% (Lei Municipal nº 2571/2021)	RS 123,88
VALOR TOTAL	RS6.161,35

Art. 4º - Esta portaria entra em vigor na data de sua publicação, com efeitos a **contar de 01/03/2025**.

Registre-se, publique-se e cumpra-se.

Cordeiro/RJ, 24 de fevereiro de 2025

Rodrigo Damiano Gomes

Presidente do IPAMC



Document de Référence et de Synthèse de l'Année de l'Environnement

Le présent document a été préparé par le Service de l'information et des relations publiques, Direction générale de l'information et des relations publiques, Ministère de l'environnement et du développement durable.

Le présent document est une synthèse de l'information contenue dans le rapport de l'Année de l'environnement 2004-2005. Il est destiné à servir de référence et de synthèse de l'information contenue dans le rapport de l'Année de l'environnement 2004-2005.

Le présent document est une synthèse de l'information contenue dans le rapport de l'Année de l'environnement 2004-2005. Il est destiné à servir de référence et de synthèse de l'information contenue dans le rapport de l'Année de l'environnement 2004-2005.

Le présent document est une synthèse de l'information contenue dans le rapport de l'Année de l'environnement 2004-2005. Il est destiné à servir de référence et de synthèse de l'information contenue dans le rapport de l'Année de l'environnement 2004-2005.

Le présent document est une synthèse de l'information contenue dans le rapport de l'Année de l'environnement 2004-2005. Il est destiné à servir de référence et de synthèse de l'information contenue dans le rapport de l'Année de l'environnement 2004-2005.

Le présent document est une synthèse de l'information contenue dans le rapport de l'Année de l'environnement 2004-2005. Il est destiné à servir de référence et de synthèse de l'information contenue dans le rapport de l'Année de l'environnement 2004-2005.

Le présent document est une synthèse de l'information contenue dans le rapport de l'Année de l'environnement 2004-2005. Il est destiné à servir de référence et de synthèse de l'information contenue dans le rapport de l'Année de l'environnement 2004-2005.

[Signature]
Ministre de l'environnement et du développement durable